

Transition énergétique : une loi en demi-teinte

Nucléaire, transports, voiture électrique, rénovation thermique, énergies renouvelables... sont les grandes thématiques autour desquelles tourne la loi sur la transition énergétique. Promesse de campagne de François Hollande, le texte devait être présenté au départ en juin 2013, suite à un grand débat national. Reporté, il ne devrait finalement être présenté qu'au printemps 2015, au grand dam des écologistes. Ségolène Royal, ministre de l'écologie, a donc rassuré ces derniers en le présentant en conseil des ministres mercredi 18.

Au programme du projet de loi, plusieurs grands axes. On y trouve notamment :

La rénovation/contruction énergétique des bâtiments

Un allègement fiscal de 30% sera accordé pour les travaux de rénovation énergétique engagés entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2015.

L'éco-prêt à taux zéro sera relancé à partir du 1er juillet 2014. L'objectif est de développer ces prêts, pour passer de 30 000 à 100 000 par an.

Les nouveaux bâtiments publics construits devront être « exemplaires sur le plan énergétique », et « autant que possible à énergie positive ».

Les transports

La voiture électrique sera développée : Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique sera pérennisé, et même doublé en cas d'achat couplé à la mise au rebut d'une voiture diesel.

L'installation de points de recharge sera intensifiée, avec pour objectif d'atteindre les 7 millions de points en 2030.

Développement des énergies renouvelables

Un plan national « méthanisation » va être lancé, avec 1500 méthaniseurs en 3 ans, dans les territoires ruraux.

L'éolien offshore sera développé, ainsi que la construction de fermes hydroliennes « pilotes ».

Il y aura également des « simplifications administratives » pour l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques.

Economie circulaire

L'objectif inscrit dans la loi est de réduire de 7% la

quantité de déchets ménagers à l'horizon 2020, et de 50% les déchets mis en décharge à l'horizon 2050.

Nucléaire

La part du nucléaire dans la production d'électricité devra passer à 50 % à l'horizon 2025.

Mais le texte présenté ne fait pas l'unanimité. Si Nicolas Hulot s'est déclaré favorable à son contenu et juge qu'il s'agit là « *d'un beau moment d'espoir pour la France* », beaucoup d'autres associations environnementales estiment que la loi ne va pas assez loin. Pour Anne Bringault, qui coordonne les ONG sur la transition énergétique au sein du Réseau Action Climat, « *le projet de loi ne répond pas à la commande initiale qui était d'identifier une trajectoire claire et des mesures concrètes pour orienter massivement la France vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. La question de la place du nucléaire a encore sclérosé le Gouvernement qui, faute de trancher, renvoie les décisions qui s'imposent aujourd'hui à plus tard et empêche les alternatives de se développer* ». Pour Greenpeace, « *Si le projet de loi reste tel qu'annoncé, soit sans limite d'âge pour les réacteurs nucléaires ni mécanisme de fermeture, la transition énergétique promise n'aura pas lieu...* ».

Pour Alain Rivat, l'un des portes-paroles de la Fédération Anti-nucléaire de Bretagne (qui fédère des associations et citoyens breton(ne)s opposés au nucléaire, ndlr), « *La question fondamentale est la place du nucléaire en France* ».

« Le parc nucléaire de notre pays est obsolète : les machines sont dépassées, 33 réacteurs sur 58 auront dépassé en 2014 leur limite d'âge. La volonté de passer de 75% de nucléaire à 50% ne prend pas en compte cette question de l'âge des réacteurs », estime-t-il. « Nous sommes désormais dos au mur : nous devons arrêter immédiatement le nucléaire, car, soit nous allons vers des catastrophes, soit nous allons vers des dépenses très importantes pour la remise en état des centrales, qu'il sera dur d'assumer au vu de la situation économique actuelle », poursuit-il. « Il faudrait donc transférer tous ces investissements vers le secteur des énergies renouvelables, engager une politique forte d'économie et de sobriété énergétique, et utiliser de façon transitoire les capacités des centrales thermiques existantes », conclut Alain Rivat, pour qui la loi sur la transition énergétique en France est « source de bien des débats ».

Plus d'infos